

## **Demande d'autorisation de pêches électriques à caractère scientifique sur le réseau hydrographique de l'Oise.**



Article L.436-9 du code de l'Environnement

Décembre 2015

## 1. Introduction

La FOPPMA est une association Loi 1901 à caractère d'utilité publique, agréée au titre de la Protection de l'Environnement. Elle contribue à la gestion et à la préservation de la faune piscicole et des milieux aquatiques. De plus, la FDAAPPMA mène des opérations de sensibilisation et d'amélioration de la connaissance des écosystèmes aquatiques pour une meilleure prise en compte de ces problématiques dans l'aménagement du territoire.

L'ensemble de ces missions d'intérêt général repose sur le développement de collaborations avec les acteurs de l'eau : administrations, collectivités territoriales, organismes publics, etc. La FOPPMA est autorisée par arrêté préfectoral du 17 juin 2010, valide jusqu'au 31 décembre 2015, à capturer et à transporter du poisson à des fins sanitaires et scientifiques ou en cas de déséquilibres biologiques et pour la reproduction ou le repeuplement dans le département de l'Oise.

La présente demande d'autorisation fait suite à la précédente autorisation accordée.

## 2. Aspect réglementaire

Conformément à l'article R. 432-8 du Code de l'Environnement, l'autorisation comprend les indications suivantes :

- 1° L'identité du titulaire de l'autorisation, personne physique ou morale ;
- 2° Le but de l'opération ;
- 3° La désignation du lieu de l'opération ;
- 4° Le matériel utilisé pour la capture ou le transport des poissons ;
- 5° Les noms scientifiques et communs des espèces concernées, le stade de développement des poissons ainsi que leur quantité ;
- 6° La durée ou la période de validité de l'autorisation fixée en fonction de la nature de l'opération, qui ne peut toutefois excéder cinq années.

## 3. Bénéficiaire de l'autorisation

**Fédération de l'Oise**  
**pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**  
28 rue Jules Méline-60200 Compiègne.  
Tel : 03.44.40.46.41  
Courriel : [fedepecheoise@orange.fr](mailto:fedepecheoise@orange.fr)

Les personnes amenées à réaliser des pêches électriques au sein de la structure sont :

**M. DESAUTY** : agrémenté et formé au risque électrique (BE manœuvre), porteur d'anode et chef de pêche

**M. JOLLY** : agrémenté et formé au risque électrique (BE manœuvre), porteur d'anode et chef de pêche.

**M. RAPENNE** : Formation prévue en 2016, formé au risque électrique (BE manœuvre)

**M. LEFEVRE** : Formation prévue en 2016, formé au risque électrique (BE manœuvre)

## 4. But de l'opération

La Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques est amenée à effectuer ces interventions lors :

- De pêche scientifique de connaissance
- De pêche de sauvetage
- De pêche de destruction

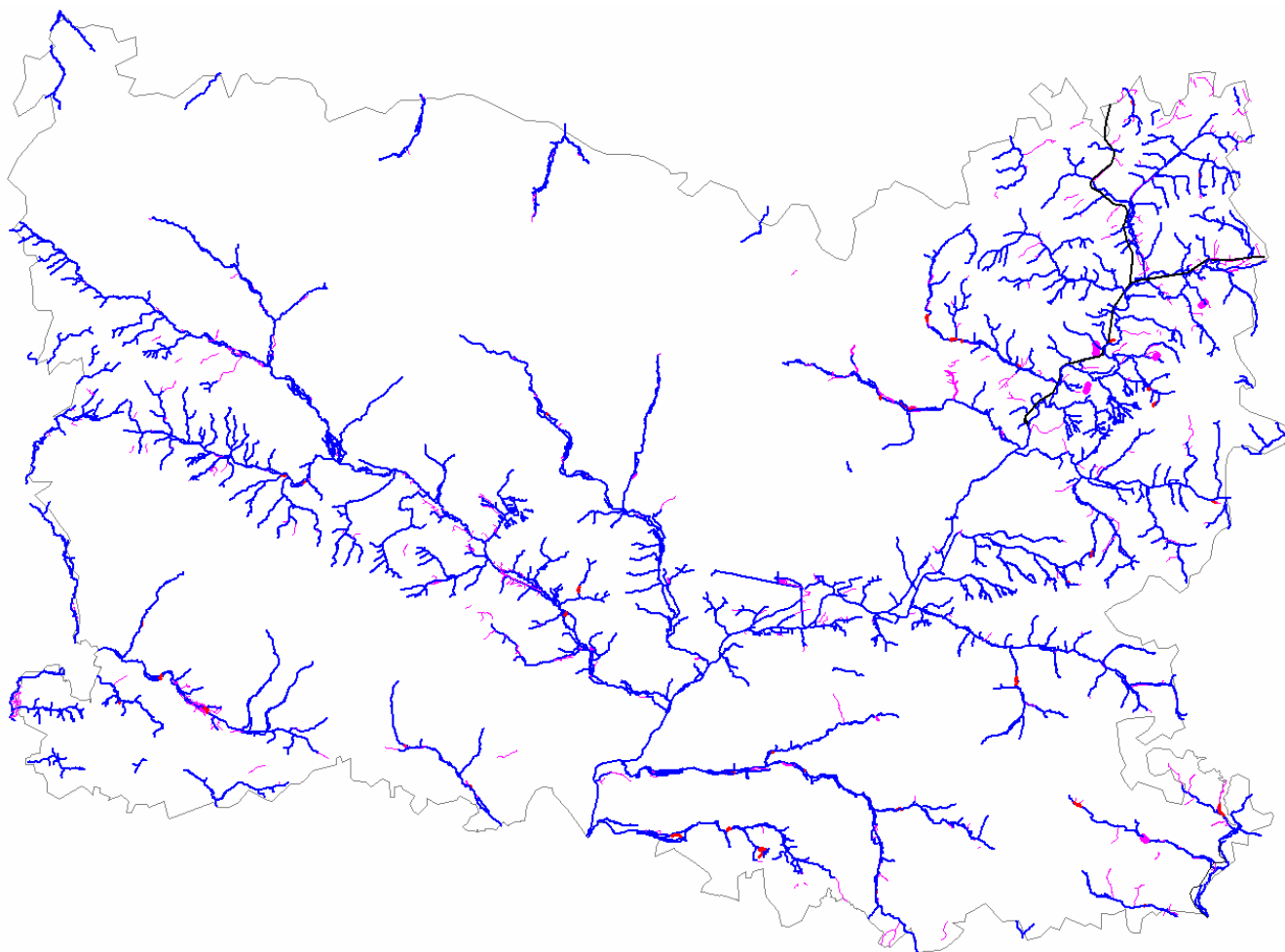
A l'issue de la pêche, les informations suivantes sont recueillies :

- liste des espèces capturées,
- effectif total capturé par espèce,
- taille des individus,
- biomasse des espèces,
- surface prospectée, durée de pêche...

## 5. Désignation du lieu de l'opération

La fédération est appelée à effectuer des pêches électriques sur l'ensemble du réseau hydrographique du département de l'Oise

Chaque pêche fera l'objet d'une demande d'autorisation auprès des riverains concernés.



## **6. Le matériel utilisé pour la capture des poissons**

Le matériel utilisé par la fédération de pêche de l'Oise répond aux dernières normes en vigueur. Le matériel est vérifié et certifié conforme par l'APAVE chaque année.

Caractéristique du matériel : **en annexe**

Matériel fixe : EFKO FEG8000 (iméo)  
Matériel portatif : Power B Volta (iméo)

## **7. Devenir des poissons capturés**

- Les espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques seront détruites (Art. R.432-5)
- Les sujets en mauvais état sanitaire seront détruits
- Les espèces protégées seront rapidement remises dans le milieu, une attention particulière leur sera accordée.
- Toutes les autres espèces seront remises à l'eau après l'opération.

## **8. Durée ou période de validité de l'autorisation.**

La présente demande d'autorisation est formulée pour une durée de cinq ans.

## **9. Conclusion**

A l'issue de chaque année, la Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques s'engage à envoyer un rapport de pêche annuel adressé aux services de la DDT et de l'ONEMA. La fédération s'engage également à transmettre en début de chaque année un planning prévisionnel d'intervention.

# Annexe 1

## ATTESTATIONS



### ATTESTATION DE STAGE

**Nous soussignés,** Sébastien VERSANNE-JANODET, hydrobiologiste et Pascal GUENET, président de la Maison de l'Eau & de la Pêche de la Corrèze,

**Attestons que :** JOLLY Julien

**Employeur :** FDAAPPMA 60

**Adresse :** 28 rue Jules Méline – 60200 COMPIEGNE

**A bien suivi la session de formation sur l'utilisation des installations de pêche à l'électricité et des dangers liés à l'usage de l'électricité en cours d'eau.**

*En respect des consignes de l'arrêté du 02 février 1989 portant dérogation aux prescriptions des articles 11 et 16 du décret du 14 novembre 1988 pour l'utilisation des installations de pêche à l'électricité.*

Qui s'est déroulée dans les Ardennes **du 23 avril 2012 au 27 avril 2012.**

Fait à Neuvic, le 14/05/12

Le Président

Le Directeur

  
Maison de l'Eau et de la Pêche  
De la Corrèze  
Place de l'Eglise-GR22 - 19160 NEUVIC  
Tél. 05 55 95 06 76 - Fax 05 55 95 87 06  
E-mail : mep19@free.fr - www.mep19.fr  
N° Siret : 299 299 106 000 19

P. GUENET



S. VERSANNE-JANODET

Place de l'église BP 22 – 19160 NEUVIC – 05 55 95 06 76 – Fax 05 55 95 87 06

mep19@free.fr – <http://www.mep19.fr>

Antenne du moulin de Lissac – 19600 LISSAC / COUZE – Tél/Fax 05 55 85 87 50

**O.N.E.M.A**  
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

**Centre de formation du Paraclet**

*Attestation de stage*

N° de déclaration d'existence auprès de la Préfecture d'Ile de France en tant  
qu'organisme de formation : 1194 P 003794

Monsieur            DESAUTY            Dany

**Affectation :** FDAAPPMA Oise

a participé au stage :

*Pêche à l'électricité*

**Code stage :** 08-B-020N1-01

**Du :** mardi 20 mai 2008

**au :** vendredi 23 mai 2008

**Durée:** 3 jours

**Lieu :** Paraclet

Fait à Fouencamps, le vendredi 23 mai 2008

Le Directeur du Centre de Formation  
de l'O.N.E.M.A

  
Erick VIGNEUX

# APAVE Formation

ADRESSE DU CENTRE DE FORMATION :

APAVE NORD OUEST SAS  
CENTRE DE FORMATION  
56, RUE BONTE POLLET  
59000 LILLE

ADRESSE CLIENT :

FEDERATION DE PECHE  
DE L'OISE  
28 RUE JULES MELINE  
60200 COMPIEGNE

Objet : Avis et titre d'habilitation électrique

Nom et prénom : JOLLY JULIEN

Référence : 15AMNEL0144

Nous vous prions de trouver ci-dessous l'AVIS ET LE TITRE D'HABILITATION ELECTRIQUE émis à l'issue de la session de formation Initiale -EL/B287 – Habilitation électrique : Manœuvre d'appareils de pêche à l'électricité BE Manœuvre

Organisée : dans votre établissement du 24/06/2015 au 25/06/2015 Durée théorique : 10h30 heures

Et à la séance de travaux pratiques réalisée : dans votre établissement le 25/06/2015 Durée pratique : 3,5 heures

Au cours de ce stage votre salarié(e) a acquis les connaissances et savoir-faire pour prendre en compte les risques d'origine électrique dans le cadre d'opérations réalisées sur : Chantiers de pêche à l'électricité

Au vu de cet avis l'employeur peut lui délivrer un titre d'habilitation de symbole(s) :

**BE manœuvre : Favorable**

Fait à LILLE, le 10/06/2015

M.HUSSON - Responsable Centre de Formation

Le présent avis est basé sur les renseignements que vous nous avez fournis (indices souhaités, tâches confiées...), sur les résultats obtenus par le stagiaire au contrôle des connaissances et sur son comportement lors des applications pratiques. Il a pour objet de vous apporter un élément de choix pour la délivrance du titre d'habilitation mais seul l'employeur ou son représentant reste juge quant à la détermination et l'attribution des habilitations.

Le titre pour être valide doit comporter les signatures de l'employeur et du titulaire ainsi que la date de délivrance complétée par l'employeur.

Titre remis au titulaire le : 24 Août 2015

Signature :

Voir recommandations et significations au verso

LE TITULAIRE			L'EMPLOYEUR	
NOM : JOLLY	Prénom : JULIEN	Signature :	Nom : DELAMET	Prénom : Christian
Fonction :	Signature :		Fonction : Président	Signature :
Personnel	Symbole	Domaine de tenue	Installations concernées	Indications supplémentaires
			Chantiers de pêche à l'électricité	Fédération de l'OISE pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Chargé de manœuvre	BE manœuvre	TBT-BT		28, rue Jules Méline
				60200 COMPIEGNE
				Tél. : 03 44 40 46 41
Document supplémentaire : Oui/ Non	Réf. : 15AMNEL0144	Date : 25/06/2015	validité : 3 ans	

# APAVE Formation

ADRESSE DU CENTRE DE FORMATION :

APAVE NORD OUEST SAS  
CENTRE DE FORMATION  
56, RUE BONTE POLLET  
59000 LILLE

ADRESSE CLIENT :

FEDERATION DE PECHE  
DE L'OISE  
28 RUE JULES MELINE  
60200 COMPIEGNE

Objet : Avis et titre d'habilitation électrique

Nom et prénom : DESAUTY DANIEL

Référence : 15AMNEL0144

Nous vous prions de trouver ci-dessous l'AVIS ET LE TITRE D'HABILITATION ELECTRIQUE émis à l'issue de la session de formation initiale -EL/B287 – Habilitation électrique : Manœuvre d'appareils de pêche à l'électricité BE Manœuvre

Organisée : dans votre établissement du 24/06/2015 au 25/06/2015    Durée théorique : 10h30 heures  
Et à la séance de travaux pratiques réalisée : dans votre établissement le 25/06/2015    Durée pratique : 3,5 heures

Au cours de ce stage votre salarié(e) a acquis les connaissances et savoir-faire pour prendre en compte les risques d'origine électrique dans le cadre d'opérations réalisées sur : Chantiers de pêche à l'électricité

Au vu de cet avis l'employeur peut lui délivrer un titre d'habilitation de symbole(s) :

**BE manœuvre : Favorable**

Fait à LILLE, le 10/08/2015

M.HUSSON - Responsable Centre de Formation

Le présent avis est basé sur les renseignements que vous nous avez fournis (indices souhaités, tâches confiées...), sur les résultats obtenus par le stagiaire au contrôle des connaissances et sur son comportement lors des applications pratiques. Il a pour objet de vous apporter un élément de choix pour la délivrance du titre d'habilitation mais seul l'employeur ou son représentant reste juge quant à la détermination et l'attribution des habilitations.

**Le titre pour être valide doit comporter les signatures de l'employeur et du titulaire ainsi que la date de délivrance complétée par l'employeur.**

Titre remis au titulaire le : 24 Août 2015

Signature :

Voir recommandations et significations au verso

## LE TITULAIRE

NOM : DESAUTY

Fonction :

Personnel

Chargé de manœuvre

Prénom : DANIEL

Signature :

Domaine de tension

Symbole

BE manœuvre

TBT-BT

## L'EMPLOYEUR

Nom : DESAUTY

Fonction : Président

Installations concernées

Chantiers de pêche à l'électricité

Prénom : Christian

Signature :

Indications supplémentaires

Fédération de l'OISE pour la Pêche  
et la Protection du Milieu Aquatique  
28, rue Jules Méline  
60200 COMPIEGNE  
Tél. : 03 44 40 46 41

Document supplémentaire : Oui/ Non

Réf. : 15AMNEL0144

Date : 25/08/2015

validité : 3 ans



ADRESSE DU CENTRE DE FORMATION :

APAVE NORD OUEST SAS  
CENTRE DE FORMATION  
56, RUE BONTE POLLET  
59000 LILLE

ADRESSE CLIENT :

FEDERATION DE PECHE  
DE L'OISE  
28 RUE JULES MELINE  
60200 COMPIEGNE

Objet : Avis et titre d'habilitation électrique

Nom et prénom : LEFEVRE VALENTIN

Référence : 15AMNEL0144

Nous vous prions de trouver ci-dessous l'AVIS ET LE TITRE D'HABILITATION ELECTRIQUE émis à l'issue de la session de formation Initiale -EL/B287 – Habilitation électrique : Manœuvre d'appareils de pêche à l'électricité BE Manœuvre

Organisée : dans votre établissement du 24/06/2015 au 25/06/2015 Durée théorique : 10h30 heures

Et à la séance de travaux pratiques réalisée : dans votre établissement le 25/06/2015 Durée pratique : 3,5 heures

Au cours de ce stage votre salarié(e) a acquis les connaissances et savoir-faire pour prendre en compte les risques d'origine électrique dans le cadre d'opérations réalisées sur : Chantiers de pêche à l'électricité

Au vu de cet avis l'employeur peut lui délivrer un titre d'habilitation de symbole(s) :

**BE manœuvre : Favorable**

Fait à LILLE, le 10/08/2015

M.HUSSON - Responsable Centre de Formation

Le présent avis est basé sur les renseignements que vous nous avez fournis (indices souhaités, tâches confiées...), sur les résultats obtenus par le stagiaire au contrôle des connaissances et sur son comportement lors des applications pratiques. Il a pour objet de vous apporter un élément de choix pour la délivrance du titre d'habilitation mais seul l'employeur ou son représentant reste juge quant à la détermination et l'attribution des habilitations.

Le titre pour être valide doit comporter les signatures de l'employeur et du titulaire ainsi que la date de délivrance complétée par l'employeur.

Titre remis au titulaire le : 24 Août 2015

Signature :

Voir recommandations et significations au verso

## LE TITULAIRE

NOM : LEFEVRE

Fonction :

Personnel

Prénom : VALENTIN

Signature :

Domaine de tension

Chargé de manœuvre

BE  
manoeuvre TBT-BT

## L'EMPLOYEUR

Nom : DELAROF

Fonction : Président

Installations concernées

Chantiers de pêche à l'électricité

Prénom : Christian

Signature :

Indications supplémentaires

Fédération de l'OISE pour la Pêche  
et la Protection du Milieu Aquatique  
28, rue Jules Méline  
60200 COMPIEGNE  
Tél. : 03 44 40 46 41

Document supplémentaire : Oui/ Non

Réf. : 15AMNEL0144

Date : 25/08/2015

validité : 3 ans

ADRESSE DU CENTRE DE FORMATION :

APAVE NORD OUEST SAS  
CENTRE DE FORMATION  
56, RUE BONTE POLLET  
59000 LILLE

ADRESSE CLIENT :

FEDERATION DE PECHE  
DE L'OISE  
28 RUE JULES MELINE  
60200 COMPIEGNE

Objet : Avis et titre d'habilitation électrique

Nom et prénom : RAPENNE FABIEN

Référence : 15AMNEL0144

Nous vous prions de trouver ci-dessous l'AVIS ET LE TITRE D'HABILITATION ELECTRIQUE émis à l'issue de la session de formation initiale -EL/B287 - Habilitation électrique : Manœuvre d'appareils de pêche à l'électricité BE Manœuvre

Organisée : dans votre établissement du 24/06/2015 au 25/06/2015 Durée théorique : 10h30 heures

Et à la séance de travaux pratiques réalisée : dans votre établissement le 25/06/2015 Durée pratique : 3,5 heures

Au cours de ce stage votre salarié(e) a acquis les connaissances et savoir-faire pour prendre en compte les risques d'origine électrique dans le cadre d'opérations réalisées sur : Chantiers de pêche à l'électricité

Au vu de cet avis l'employeur peut lui délivrer un titre d'habilitation de symbole(s) :

**BE manœuvre : Favorable**

Fait à LILLE, le 10/08/2015

M.HUSSON - Responsable Centre de Formation

Le présent avis est basé sur les renseignements que vous nous avez fournis (indices souhaités, tâches confiées...), sur les résultats obtenus par le stagiaire au contrôle des connaissances et sur son comportement lors des applications pratiques. Il a pour objet de vous apporter un élément de choix pour la délivrance du titre d'habilitation mais seul l'employeur ou son représentant reste juge quant à la détermination et l'attribution des habilitations.

Le titre pour être valide doit comporter les signatures de l'employeur et du titulaire ainsi que la date de délivrance complétée par l'employeur.

Titre remis au titulaire le : 24 Août 2015

Signature :

Voir recommandations et significations au verso

## LE TITULAIRE

NOM : RAPENNE

Fonction : responsable technique

Personnel

Symbole

Prénom : FABIEN

Signature :

Domaine de tension

Chargé de manœuvre

BE manœuvre

TBT-BT

## L'EMPLOYEUR

Nom : DELAMET

Fonction : Président

Installations concernées

Chantiers de pêche à l'électricité

Prénom : Christian

Signature :

Indications supplémentaires

Fédération de l'OISE pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
28, rue Jules Méline  
60200 COMPIEGNE  
Tél. : 03 44 40 46 41

Document supplémentaire : Oui/ Non

Réf. : 15AMNEL0144

Date : 25/06/2015

validité : 3 ans

## Annexe 2

### Caractéristiques du matériel : Volta et FEG 8000

# Spécifications techniques

<b>Gamme de conductivité</b>	50 à 1000 $\mu\text{S}/\text{cm}$
<b>Tension d'alimentation</b>	12Vcc
<b>Courant consommé</b>	10A max
<b>Courant consommé en arrêt automatique</b>	80mA
<b>Tension de sortie</b>	200V à 600V par pas de 100V
<b>Puissance de sortie</b>	80W
<b>Signaux de sortie</b>	Courant Pulsé
<b>Fréquence de sortie</b>	[20 à 100] Hz par pas de 10Hz
<b>Nombre de profils possibles</b>	10 profils utilisateurs sauvegardés
<b>Nombre de traits possibles</b>	100 traits sauvegardés
<b>Sauvegarde des profils et traits</b>	Mémoire non volatile
<b>Supervision entrée</b>	Tension et courant de la batterie sous forme de jauge
<b>Supervision sortie</b>	Voyant et bip de présence haute tension
<b>Sécurité entrée</b>	Tension batterie faible. Surcharge puissance.
<b>Sécurité sortie</b>	Protection contre les courts-circuits. Protection contre la surchauffe
<b>Sécurité opérateur</b>	Sécurité en cas de chute (inclinomètre)
<b>Température de fonctionnement</b>	0 à 40°C
<b>Température de stockage</b>	0 à 50°C
<b>Hygrométrie</b>	10 à 90 %
<b>Altitude de fonctionnement</b>	0 à 3000m
<b>Batterie</b>	12V, 7.2Ah (2.2Kg)
<b>Durée batterie</b>	3 heures usage conventionnel.
<b>Fusible</b>	16A Rapide (6x32 type F)
<b>Poids de l'appareil</b>	8.5Kg
<b>Indice de protection</b>	IP67

---

## Spécifications techniques

<b>Gamme de conductivité</b>	50 à 2000 $\mu$ S/cm
<b>Tension de sortie</b>	150V à 600V
<b>Puissance d'entrée</b>	9600W
<b>Puissance de sortie</b>	8000W
<b>Signaux de sortie</b>	Courant Continu
<b>Distance minimum entre cathode et anode</b>	Jamais inférieure à 5 mètres. Conseillée 10 mètres minimum.
<b>Température de fonctionnement</b>	0 à 40°C
<b>Température de stockage</b>	0 à 50°C
<b>Hygrométrie</b>	10 à 90 %
<b>Altitude de fonctionnement</b>	0 à 3000m
<b>Moteur</b>	389 cm <sup>3</sup> , Monocylindre 4Temps
<b>Energie</b>	Essence Sans Plomb E95/E98
<b>Poids de l'appareil</b>	55 Kg
<b>Indice de protection</b>	IP55